

HONORAIRES DE TRANSACTION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

Montants TTC calculés sur le montant de la transaction réalisée

En vigueur, à compter du 2 avril 2025.

Ces honoraires* comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

SOLUTIONS ESSENTIELLE et SERENITE MANDAT DE RECHERCHE et EXCLUSIF dont Honoraires TTC	
Jusqu'à 79 999 €	10 % du prix de vente avec un minimum de 5 000 €
De 80 000 € à 119 999 €	9 000 €
De 120 000 € à 159 999 €	11 000 €
De 160 000 € à 199 999 €	13 000 €
De 200 000 € à 239 999 €	15 000 €
≥ 240 000 €	4 000 € + 5 % du prix de vente

*Les honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche.

OPTIONS « A LA CARTE » ** :	SOLUTION SERENITE
PRISE DE VUE PAR DRONE	300 € TTC
PLAN 3D INTERACTIF	360 € TTC
HOME-STAGING VIRTUEL	110 € TTC

** Options dépendantes de la souscription par le mandant de la solution « Sérénité ».

Avis de valeur : 190 € TTC

**Prestation de service préalable à l'établissement du compromis de vente
(Art. L 721.2 du CCH) : 170 € TTC**



SQUARE HABITAT AUXERRE - 7 Av Jean Jaurès 89000 AUXERRE - SAS, Société par actions simplifiée au capital variable possédant des liens capitalistiques avec le Crédit Agricole - RCS AUXERRE 503 394 116 - N° TVA : FR30503394116 - Carte pro n°8901 2016 000 013 883 délivrée par la CCI de l'Yonne - Activités : Vente - Location - Gestion - Syndic - Garantie CAMCA - 53 rue La Boétie - 75008 PARIS - IDU CITEO : FR446064_01SPRJ

HONORAIRES DE GESTION ET DE LOCATION

Honoraires TTC applicables au 01/01/2026 – TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

PRESTATIONS DE LOCATION :

<u>Locaux à usage d'habitation ou autres :</u>	BAILLEUR	LOCATAIRE
Visites, constitution du dossier et rédaction du bail *	8 € / m²	8 € / m²
Etat des lieux*	3 € / m²	3 € / m²

*sur locations soumises à la loi du 06/07/1989, le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur et est inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire.

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : 100 € (inclus avec un mandat SQUARE BOX gestion locative)

Locaux à usage commercial, industriel ou professionnel :

12 % du loyer annuel hors charges à la charge du preneur

12 % du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

PRESTATIONS DE GESTION :

○ MANDAT GESTION CLASSIQUE :

- Honoraires de gestion courante : 7,20 % des encaissements
- Garantie loyers impayés : 3,40 % des encaissements
- Honoraires de gestion de garages seuls et autres annexes : 18 % des encaissements

PRESTATIONS DE GESTION COMPLEMENTAIRES :

GESTION DES TRAVAUX :

Travaux de remise en état – rénovation : à partir de 1 500 € – 5 % (du montant TTC de la facture)

GESTION DES SINISTRES :

Suivi des sinistres : vacation horaire – 60 €

Gestion des dossiers d'expertise : vacation horaire – 60 €

GESTION DES CONTENTIEUX (hors GLI) :

Suivi de la procédure contentieuse : 95 €

PRESTATIONS PARTICULIERES :

Etat préparatoire à la déclaration des revenus fonciers : 20 €

Transmission sur demande, d'éléments nécessaires à l'établissement des déclarations fiscales : 25 €

Conseil immobilier patrimonial : 200 €

Démarche relative au permis de louer : vacation horaire – 60 €

Accompagnement dossier d'aides de subventions : vacation horaire – 60 €

Administration des parties communes pour une monopropriété : 250 €

Relevé de compteur : 15 €

Suivi des dossiers de diagnostics : 20 €

○ MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE : 11,70 % des encaissements (dont garantie loyers impayés)

PRESTATIONS DE GESTION COMPLEMENTAIRES :

- GESTION DES TRAVAUX :

Travaux de remise en état – rénovation : à partir de 1 500 € – 5 % (du montant TTC de la facture)

- GESTION DES SINISTRES :

Suivi des sinistres : vacation horaire – 60 €

Gestion des dossiers d'expertise : vacation horaire – 60 €

- ADMINISTRATION DES PARTIES COMMUNES pour une monopropriété : 250 €

